

## 14ème législature

<b>Question N° : 11922</b>	De <b>Mme Sylvie Pichot</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Mayenne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Égalité des territoires et logement		<b>Ministère attributaire</b> > Logement et égalité des territoires
<b>Rubrique</b> >logement : aides et prêts	<b>Tête d'analyse</b> >accession à la propriété	<b>Analyse</b> > pass foncier. fonctionnement.
Question publiée au JO le : <b>27/11/2012</b> Date de changement d'attribution : <b>03/04/2014</b> Question retirée le : <b>06/05/2014</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Sylvie Pichot attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur les règles de fonctionnement du dispositif d'accession aidée Pass foncier. Elle souhaiterait en particulier savoir si des mesures peuvent être envisagées pour permettre, dans des cas strictement encadrés comme celui d'une mutation professionnelle entraînant un déménagement à plus de 80 kilomètres, la location du bien en cours d'acquisition sans entraîner l'exigibilité anticipée du prêt. Elle lui demande si des mesures d'assouplissement ciblées seraient envisageables pour améliorer le dispositif.